



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 4 avril 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, Maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 20h10.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2018-041

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (Aucune)

4. Délégations / Présentations (Aucune)

5. Pétitions / Correspondance

**5.1 Résolution du canton de Champlain au sujet de la réglementation de la
FPPA - certification des pompiers**

Le maire Desjardins mandate l'administration de préparer une résolution d'appui pour la prochaine réunion régulière.

6. **Avis de motion** (Aucune)
7. **Période de Questions/Commentaires** (Aucune)
8. **Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell** (Aucune)
9. **Rapports des Comités/Services**
- 9.1 **Heures d'ouverture pour les commerces de détail**

Les membres du conseil discutent des détails de la recommandation.

RECOMMANDATION COW2018-42

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce de Clarence-Rockland a demandé que le Conseil modifie son règlement afin de permettre aux commerces de détail de rester ouvert jusqu'à 21h le dimanche ; et

ATTENDU QUE le public et le milieu des affaires ont été invités à remplir un sondage en ligne au sujet des heures d'ouverture proposées pour les commerces de détail à Clarence-Rockland ; et

ATTENDU QUE le Comité plénier a pris en considération les résultats du sondage ;

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte le nouveau règlement proposé qui permettrait aux commerces de détail de rester ouverts jusqu'à 21h le dimanche, de rester ouverts lors de la Journée de la famille et de la fête de la Reine, et d'inclure les articles du règlement actuel relativement aux heures prolongées.

ADOPTÉE, telle que modifiée

- 9.2 **2018-32 - pour retirer le symbole d'aménagement différé (h) et changer le zonage de la propriété décrite comme étant une Partie du lot 12, concession 3 et les parties 1, 2 et 3 sur le Plan 50R-10679**

RECOMMANDATION COW2018-43

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'approuver le règlement 2018-32 modifiant le Règlement de zonage 2016-10 afin d'enlever le

symbole d'aménagement différé (h) et changer le zonage de la propriété décrite comme étant une Partie du lot 12, concession 3 et les parties 1, 2 et 3 sur le Plan 50R-10679, de « Zone résidentielle de village de densité 1 – aménagement différé (RV1-h) » à « Zone résidentielle de village de densité 1 (RV1) ».

ADOPTÉE

9.3 Demande pour un remboursement complet de frais d'application d'un amendement au règlement de zonage

RECOMMANDATION COW2018-44

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le comité plénier recommande que le Conseil municipal refuse la demande de remboursement des frais de demande de modification au Règlement de Zonage et d'approbation d'un plan d'implantation pour un montant de 4 790,00 \$ soumise par Mme Lise Saumure, M. Sylvain Drouin et Mme Nathalie Drouin.

ADOPTÉE

9.4 Plan pluriannuel d'accessibilité / Politique sur l'accessibilité des services à la clientèle

Suite aux questions, Mme Monique Ouellet explique que les personnes accompagnées d'un animal d'assistance doivent fournir une preuve écrite par un professionnel.

RECOMMANDATION COW2018-45

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte le Plan d'accessibilité de 2018-2022 et la Politique No. ADM2018-02, étant une politique sur l'accessibilité des services à la clientèle à jour.

ADOPTÉE

9.5 Demande Club de badminton l'Escale

Suite aux questions, M. Pierre Boucher explique qu'il n'y a aucun impact budgétaire relatif à cette décision.

RECOMMANDATION COW2018-46

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QUE le comité plénier recommande au conseil d'accepter la demande du Club de badminton l'Escale afin d'être reconnu à titre d'organisme sans but lucratif afin qu'il soit ajouté à la liste d'organisme à but non lucratif reconnu dans la politique de location de salles communautaires, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.6 Limite de remboursement annuelle de la dette

Suite aux questions, M. Frédéric Desnoyers explique que la dette en date du 31 décembre 2017 correspond à 27 766 000\$ et que la projection pour 2018 est de 28 millions.

Suite aux questions, M. Robert Kehoe explique que la Cité n'atteindra pas le montant maximal de 25% pour la dette, car le montant n'augmentera pas de façon significative. Il ajoute que plusieurs sources de revenus sont disponibles pour assumer la dette.

RECOMMANDATION COW2018-47

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le Rapport no. FIN 2017-011, au sujet de la limite de remboursement annuelle de la dette, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.7 État des transactions du fonds de réserve des redevances d'aménagement de l'année 2017

Suite aux questions, M. Robert Kehoe explique que le nombre de 175 unités prévu pour la nouvelle révision des redevances d'aménagement de 2019 est adéquat. Il ajoute que le nombre d'unités n'ayant pas été atteintes dans le passé aura un effet sur cette nouvelle révision.

Suite aux questions, M. Kehoe explique qu'une réunion avec un consultant potentiel est à venir afin de discuter de la croissance de la Cité.

RECOMMANDATION COW2018-48

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

ATTENDU QUE le Trésorier de la municipalité doit remettre chaque année au Conseil de la municipalité, des états financiers sur les règlements de redevances d'aménagement et sur les fonds de réserve créés aux termes de l'article 33 de la Loi de 1997 sur les redevances d'exploitation chap. 27;

QUE le comité plénier recommande au Conseil d'accepter l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2017, tel que présenté au rapport no. FIN2018-011.

ADOPTÉE

9.8 Remplacement de ponceaux à l'intersection des chemins Butler et Legault

RECOMMANDATION COW2018-49

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'adopter un règlement pour autoriser le Maire et la greffière à signer un contrat avec Arnco Construction and Excavation division of 1351150 Ontario Inc. pour effectuer les travaux de remplacement de ponceaux à l'intersection des chemins Butler et Legault pour une somme de 857 142.75\$, excluant la T.V.H.; et

QUE le Comité plénier recommande au Conseil de donner l'autorité au département d'Infrastructure et aménagement du territoire de gérer une contingence qui représente 10% de la valeur du projet total, au montant de 125 000\$, excluant la TVH

ADOPTÉE

9.9 Amendement au plan officiel et au règlement de zonage subdivision Brigil

RECOMMANDATION COW2018-50

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver l'ébauche de plan de lotissement soumis par Atrel Engineering pour 3223701 Canada Inc. (Brigil) (filière n°. D-12-121), avec les conditions d'approbation énumérées à la Section 7 du rapport n°. AMÉ-18-15-R; et

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'adopter le règlement No. 2018-27, étant un règlement pour amender le Plan Officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland, dans le but de modifier la désignation du terrain connu sous une partie des Lots 27, 28, 29 et 30, Concession 1 (O.S.) et une partie du Lot D, Concession 8, de « *Résidentielle à faible densité* » à « *Résidentielle à faible densité* », « *Résidentielle à moyenne densité* » et « *Résidentielle à haute densité* »; et

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'adopter le règlement No. 2018-28, étant un règlement pour amender le Règlement de zonage 2016-10, dans le

but de modifier la catégorie de zonage de la propriété, de « *Zone résidentielle urbaine de première densité – aménagement différé (R1-h)* » à « *Zone résidentielle urbaine de première densité – spécial-aménagement différé (R1S-h)* », « *Zone résidentielle urbaine de deuxième densité - aménagement différé (R2-h)* », « *Zone résidentielle urbaine de troisième densité-aménagement différé (R3-h)* », et « *Zone de parcs et espaces vert (OS)* », tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.10 Projet de réaménagement – Aréna Jean-Marc Lalonde

Suite aux questions, M. Pierre Boucher explique les aménagements proposés mentionnés au rapport. Il ajoute que ces changements ont pour but de rentabiliser les services.

Suite aux questions, M. Boucher explique que les utilisateurs de service ont été consultés.

RECOMMANDATION COW2018-51

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par André J. Lalonde

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver le plan concept de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde tel que présenté dans le rapport LOI2018-04-03; et

QUE le comité plénier recommande au Conseil de mandater les Services communautaires de procéder à la conception des plans et devis pour le projet de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde selon le plan concept du projet de réaménagement présenté dans le rapport LOI2018-04-03, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.11 Signature d'entente – Rénovations de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek

RECOMMANDATION COW2018-52

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Comité plénier recommande au Conseil 'adopter un règlement pour autoriser le maire et la greffière à octroyer un contrat à DRS Construction pour la rénovation de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek, tel que recommandé.

10. Autres items

Le conseiller Michel Levert suggère au conseil d'envisager les avantages du projet "Farm 911 - The Emily Project" pour localiser les terres de 100 acres et plus en cas d'urgence.

Le conseiller André J. Lalonde demande une mise à jour concernant le chemin Lacasse. M. Julian Lenhart explique que le projet est à l'étape du processus d'appel d'offres.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde explique que plusieurs lumières de rues sont brûlées et mentionne les emplacements. M. Lenhart explique qu'il fera le suivi et ajoute que le changement des lumières en DEL contribuera à régler ce problème.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 21h15.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe